

# Nouvelles entomologiques

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin romand d'entomologie**

Band (Jahr): **10 (1992)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

*NOUVELLES ENTOMOLOGIQUES*

**Législation et protection des insectes:**

L'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage du 16 janvier 1991 (OPN) a remplacé l'Ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 27 décembre 1966. A cette occasion, de nouvelles dispositions ont été prises dans le but de protéger un certain nombre d'insectes. En particulier l'article 20 de l'OPN, qui précise que:

“En plus des animaux protégés figurant dans la loi sur la chasse du 20 juin 1986, les espèces désignées dans l'annexe 3 (voir la reproduction de la partie de l'annexe 3 qui concerne les insectes en page suivante) sont considérées comme protégées. Il est interdit:

- a. De tuer, blesser ou capturer les animaux de ces espèces ainsi que d'endommager, détruire ou enlever leurs oeufs, larves, pupes, nids ou lieux d'incubation;
- b. De les emporter, envoyer, mettre en vente, exporter, remettre à d'autres personnes, acquérir ou prendre sous sa garde, morts ou vivants, y compris leurs oeufs, larves, pupes et nids, ou d'apporter son concours à de tels actes.”

Des autorisations exceptionnelles de récolter les insectes mentionnés dans l'annexe 3 sont délivrées par les autorités cantonales compétentes pour des travaux menés à des fins scientifiques, pédagogiques ou thérapeutiques, et ceci sur des territoires déterminés (Art. 22, al. 1, LPN). Des autorisations peuvent également être délivrées pour des interventions sur les populations de ces espèces, si ces interventions servent à maintenir la diversité biologique ou dans le cas d'atteintes d'ordre technique qui s'imposent et qui font que l'auteur d'une atteinte est tenu de prendre des mesures pour assurer la meilleure protection possible, ou, à défaut, le remplacement adéquat des espèces concernées (Art. 20, al. 3, OPN).

C. Neet

**Liste de la faune protégée***Latin**Invertebrata*Formica (rufa, aquilonia, lugubris,  
polycтена, pratensis, truncorum)

Lucanus cervus

Dorcardion fuliginator

Manthis religiosa

Odonata

Ascalaphus sp.

Lepidoptera, les espèces

suivantes:

Parnassius apollo

Parnassius mnemosyne

Papilio machaon

Iphiclides podalirius

Antocharis cardamines

Araschnia levana

Colias palaeno

Apatura iris

Limenitis camilla

Argynnis paphia

Polygonia c-album

Neptis rivularis

Erebia christi

Erebia sudetica

Nymphalis antiopa

Nymphalis polychloros

Boloria aquilonaris

Coenonympha oedippus

Coenonympha hero

Chazara briseis

Everes argiades

Maculinea alcon

Maculinea arion

Maculinea teleius

Maculinea nausithous

Eurodryas aurinia

Lycaena dispar

*Français**Invertébrés*

les fourmis rousses (le groupe)

le lucane cerf-volant

le dorcardion fuligineux

la mante religieuse

toutes les libellules

les ascalaphes

les papillons diurnes, les

espèces suivantes:

l'apollon

le semi-apollo

le grand porte-queue, machaon

le flambé

l'aurore

la carte géographique

le solitaire

le grand mars changeant

le petit silvain

le tabac d'Espagne

le gamma

le sylvain cénobite

le moiré du Simplon

le moiré des Sudètes

le morio

la grande tortue

le nacré de la canneberge

le satyre oedipe

le mélibée

l'ermite

le petit porte-queue

l'azuré des mouillères

l'azuré du serpolet

l'azuré de la sanguisorbe

l'azuré des paluds

le damier de la succise

le cuivré des marais

### Rencontre entomologique dans le Haut Jura vaudois

Lieu: Cabane Rochefort (alt. 1470m), sur Saint-Cergue. Chalet du Club alpin suisse, section de la Dôle. Cette cabane est éloignée d'environ 1 km du parking de la Fruitière de Nyon et est, en cas de besoin absolu, accessible par véhicule 4x4.

Animateurs: Emmanuel de Bros, avec les Sociétés entomologiques de Bâle et Genève, et l'aide du Centre suisse de Cartographie de la Faune (Neuchâtel).

Dates: du samedi 4 au dimanche 12 juillet 1992 (prolongation possible).

Buts de la rencontre:

- contribuer à la connaissance des insectes du Jura méridional vaudois
- cultiver l'amitié entre collègues, amateurs et professionnels, allemands et romands
- s'ouvrir à la connaissance de taxa nouveaux
- jouir de la nature intacte, du bon air et de la paix du Haut Jura.

Intendance:

La cabane sera ouverte en permanence. Le prix de la nuitée pour un non-membre du CAS sera de Fr. 10.-. Chacun décidera de la date et de la durée de sa visite en fonction des propositions émises (voir plus bas). La cabane n'étant pas un restaurant, chacun devra assurer sa subsistance; des achats groupés sont toutefois envisageables à Saint-Cergue. Une cuisine équipée (four à bois) sera disponible pour les amateurs de repas chauds. Les boissons (avec ou sans alcool) pourront s'acheter sur place. La cabane est très spacieuse: 3 dortoirs avec couvertures de laine, WC et eau courante froide en sous-sol, grande salle commune, électricité (panneaux solaires).

Organisation du séjour:

La cabane Rochefort est idéalement située au sein d'un ensemble de milieux jurassiens typiques (pâturages, pelouses sommitales, forêts mixtes, prairies humides) et non loin de biotopes de haute qualité (tourbières bombées du Lac des Rousses, pelouses xérothermes du Jura vaudois et gessien). Elle est en outre idéalement placée pour la chasse à la lampe (la terrasse suffit! Ne pas oublier de se munir d'un générateur). Les participants auront ainsi de multiples possibilités

d'activités entomologiques.

Pour que ces dernières contribuent à une meilleure connaissance et à une meilleure protection de la faune entomologique du Jura vaudois, il est indispensable que les espèces trouvées soient notées et déterminées avec soin et que les données recueillies soient tenues à disposition du Centre suisse de Cartographie de la Faune (CSCF). Ce dernier se chargera de la rédaction d'un rapport de synthèse pour les Services vaudois de protection des biotopes et des espèces.

Afin de parfaire les connaissances entomologiques de chaque participant, nous offrons la possibilité de prendre part à des excursions thématiques sous la houlette de différents spécialistes (excursion "Orthoptères", excursion "Odonates", chasse à la lampe "Macro/Micro"). Comme la mise sur pied de cette rencontre et des excursions thématiques demande un minimum d'organisation, nous prions chaque personne intéressée de remplir le talon-réponse ci-dessous et de le retourner, sans engagement ferme, **jusqu'au 1er mai 1992**, à l'adresse suivante:

E. de Bros, "La Fleurie", Rebgasse 28, 4102 Binningen

Un formulaire d'inscription définitive sera envoyé à chaque personne intéressée au début du mois de juin.

-----  
NOM / NAME : ..... PRENOM / VORNAME : .....

ADRESSE : ..... CH- .....

TEL: ..... / .....

participera / teilnehmen wird (avec une croix / mit einem Kreis)

SA 4	DI/SO 5	LU/MO 6	MA/DI 7	ME/MI 8	JE/DO 9	VE/FR 10	SAM 11	DI/SO 12

Excursion Odonates / Libellen	
Excursion Rhopalocères / Tagfalter	
Excursion Orthoptères / Heuschrecken	
Chasse de nuit / Lichtfang Macro/Micro	

Accompagné par / begleiten mit ..... personnes / Personen